

Conseil Communautaire du mercredi 30 novembre 2022

Projet de délibération n° 21

Motion sur les conséquences de la crise énergétique

Rapporteur : Mme Marie-Christine ASSOURE

Ce dispositif couvre, en effet, le surcoût d'énergie et la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires au profit des collectivités territoriales les plus fragiles.

Le Conseil communautaire de l'agglomération TARBES-LOURDES-PYRENEES tient aussi à exprimer sa profonde préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la communauté d'agglomération, la concrétisation des projets structurants et le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population et des visiteurs.

Concernant la crise énergétique, le Conseil Communautaire de l'Agglomération TARBES-LOURDES-PYRENEES soutient les propositions faites auprès de la Première ministre par l'ensemble des associations d'élus de :

- Créer un bouclier énergétique d'urgence plafonnant le prix d'achat de l'électricité pour toutes les collectivités locales, éventuellement assorti d'avances remboursables.
- Permettre aux collectivités de sortir sans pénalités financières des nouveaux contrats de fourniture d'énergie, lorsqu'elles ont dû signer à des conditions tarifaires très défavorables.
- Donner aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de revenir aux tarifs réglementés de vente (TRV) c'est-à-dire aux tarifs régulés avant l'ouverture à la concurrence -quels que soient leur taille ou leur budget.

Le Président,

Gérard TRÉMÈGE.